

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)	M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIPLE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure	M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)	Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers - Bilan de clôture  
- Adoption**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération cadre n° 2001/253 du 23 février 2001, modifiée par la délibération n° 2005/0353 du 27 mai 2005, la Communauté Urbaine a accepté le principe d'une intervention financière complétée par une intervention technique, pour la réalisation d'ouvrages d'éclairage public ou d'espaces verts ou de mobilier urbain qui, par leur insertion au sein d'une voie majeure en cours de création ou requalifiée, nécessitent une unité de conception ainsi qu'un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

L'intervention financière de la Communauté Urbaine s'effectue par le versement d'un fonds de concours dans le respect des dispositions prévues par l'article L.5215.26 du CGCT, tel que modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'intervention technique de la Communauté Urbaine s'effectue dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004 permettant la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public et/ou les espaces verts et/ou le mobilier urbain de compétence communale.

Des conventions fixant les modalités techniques et financières d'intervention de la CUB sont signées pour chaque projet avec les communes concernées.

Quand, à la demande d'une commune, la Communauté Urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de la totalité d'une opération, elle préfinance les travaux de compétence communale puis met en recouvrement auprès de la commune les sommes qu'elle a réellement acquittées pour ces travaux, déduction faite du fonds de concours.

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006 indique qu'il convient d'enregistrer ces opérations pour le compte de tiers au compte 458 intitulé « Opérations d'investissement sous mandat », qui donnent lieu à une subdivision appropriée tant en dépenses (compte 4581) qu'en recettes (compte 4582).

Dans le budget communautaire la participation financière de notre Etablissement est inscrite au compte de recettes 4582XX, en contrepartie d'une dépense au compte 20414 « Subventions d'équipement en nature »

Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes doivent présenter un solde équivalent.

Le Comptable procède alors à la clôture des comptes 4581 et 4582 en les soldant l'un par l'autre par opération d'ordre non budgétaire sur la base du bilan qui lui est remis par l'Ordonnateur.

Ainsi, au titre de l'année 2007, six opérations réalisées pour le compte de tiers peuvent être clôturées. Il s'agit des dossiers suivants :

- BORDEAUX : Aménagement de la place de la Victoire

<b>DEPENSES 458105</b>		<b>RECETTES 458205</b>
886.796,84	FONDS DE CONCOURS CUB	52.671,10
	PARTICIPATION COMMUNE	834.125,74
<b>886.796,84</b>	<b>TOTAL</b>	<b>886.796,84</b>

- BORDEAUX : Aménagement du cours du Chapeau Rouge

<b>DEPENSES 458121</b>		<b>RECETTES 458221</b>
825.643,30	FONDS DE CONCOURS CUB	28.865,75
	PARTICIPATION COMMUNE	796.777,55
<b>825.643,30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>825.643,30</b>

- LORMONT : Aire de retournement Quai E. Dupeyron / Chemin de Lissandre

<b>DEPENSES 458145</b>		<b>RECETTES 458245</b>
88.370,83	FONDS DE CONCOURS CUB	15.000,00
	PARTICIPATION COMMUNE	73.370,83
<b>88.370,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88.370,83</b>

- CENON : Rue Cuvier, parking Léon Blum, carrefour Verlaine, Place Clémenceau

<b>DEPENSES 458149</b>		<b>RECETTES 458249</b>
125.185,24	FONDS DE CONCOURS CUB	25.950,00
	PARTICIPATION COMMUNE	99.235,24
<b>125.185,24</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125.185,24</b>

- AMBES : Rue des Docteurs Couaillac et Bérégovoy

<b>DEPENSES 458130</b>		<b>RECETTES 458230</b>
221.636,41	FONDS DE CONCOURS CUB	56.400,00
	PARTICIPATION COMMUNE	165.236,41
<b>221.636,41</b>	<b>TOTAL</b>	<b>221.636,41</b>

- BORDEAUX : Allée du Bois

<b>DEPENSES 458132</b>		<b>RECETTES 458232</b>
269.104,14	FONDS DE CONCOURS CUB	70.350,00
	PARTICIPATION COMMUNE	198.754,14
<b>269.104,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>269.104,14</b>

Dans ces conditions et pour permettre au Comptable de passer les écritures correspondantes, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir adopter le bilan de clôture de ces opérations qui ont déjà été transmis aux communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>14 OCTOBRE 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2008</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. ALAIN DAVID